

TRAVAIL, MIGRATIONS, INSERTION : **VERS UNE NOUVELLE DONNEE SPATIALE EN COTE D'IVOIRE ?**

ALAIN DUBRESSON

A l'issue des "30 glorieuses" achevées à la fin des années soixante dix, la Côte d'Ivoire était quasiment en situation de plein emploi urbain. Les taux d'occupation mesurés dans la plupart des villes étaient tous très élevés, et jusqu'en 1975, le chômage est demeuré relativement peu important, 6,3 % pour l'ensemble des cités, 5,7 % pour Abidjan cette année là (3 % en 1978 d'après l'EPR), ce qui était d'autant plus remarquable que le rythme de la croissance démographique urbaine était soutenu, +8,7 % en moyenne entre 1955 et 1975, le taux d'urbanisation passant de 15,4 % en 1958 à 32 % en 1975. Engagée dans "la conjoncture", la décennie quatre-vingt s'est achevée dans une crise profonde, laquelle s'aggrave, dont l'une des principales conséquences est la spectaculaire augmentation des demandeurs d'emplois (20 % de chômeurs d'après la Banque Mondiale). Le rythme de la croissance urbaine a certes fléchi (+5,0 % depuis 1975 selon les résultats provisoires du recensement de 1988), mais près d'un habitant sur 2 est un citadin, de sorte que la question de l'"insertion urbaine" par l'accès au marché du travail n'est plus du tout posée dans les mêmes termes, et que les relations avec les migrations en sont probablement modifiées. Nous ne disposons d'aucune étude d'ensemble de ces modifications. Aussi, après avoir rappelé quelles étaient les

conditions et les modalités antérieures d'accès au travail industriel ainsi qu'aux activités d'artisanat et de petit commerce, décrivons-nous quelques pratiques de crise pour nous interroger sur le champ spatial de l'"insertion urbaine".

I - L'ACCES AU TRAVAIL INDUSTRIEL AVANT LA DECENNIE DE CRISE : SEGMENTATION ?

La mise en mouvement vers l'emploi industriel ne résulte pas uniquement des représentations de la ville véhiculées par le système scolaire et colportées par d'incessants va-et-vient entre cités et campagnes dans un pays où la circulation des personnes est intense, des mécanismes individuels ou collectifs de mise en place des ambitions professionnelles, des horizons sociaux propres à chaque migrant. Elle procède d'abord et avant tout, c'est une évidence de le souligner, de la demande de force de travail. Si toute analyse non réductrice des mobilités différentielles et des modalités d'insertion en ville exige de ne plus considérer les migrants comme de simples objets mis au travail mais de les appréhender aussi en tant qu'acteurs de leur itinéraire, il demeure néanmoins nécessaire de partir de l'entreprise pour éclairer le processus de formation de la main-d'œuvre industrielle.

Les activités manufacturières de Côte d'Ivoire fournissent peu d'emplois qualifiés : 2 travailleurs sur 3 sont manœuvres ou ouvriers spécialisés, et si le poids relatif des manœuvres est en nette régression depuis les années soixante, les emplois créés depuis l'indépendance, à Abidjan comme dans les villes "de l'intérieur" ont surtout renforcé la part des ouvriers spécialisés (OS) selon une logique fordienne de l'organisation du travail caractérisée par l'utilisation de la chaîne, la standardisation des produits et la mécanisation corollaire qui permet d'utiliser une main-d'œuvre non qualifiée et rapidement formée sur le tas. Au début des années quatre vingt, 66,1 % des salariés abidjanais de l'industrie manufacturière, 72,3 % des travailleurs à l'œuvre dans les complexes textiles cotonniers d'Agboville, Bouaké et Dimbokro étaient manœuvres, OS et employés non qualifiés.

Selon les pratiques gestionnaires de la force de travail, la qualification d'un salarié et le passage d'un poste "non qualifié" à un poste "qualifié" varient en fonction du niveau scolaire et/ou de l'ancienneté dans l'entreprise. Il est donc difficile de déterminer avec précision la ligne de partage entre le travail dit "qualifié" et celui

qui ne l'est pas et de ce fait il n'est guère aisé de discerner l'existence ou non d'une segmentation nette du marché du travail industriel, sauf en ce qui concerne les manœuvres permanents non salariés et les manœuvres journaliers recrutés quotidiennement à la porte des usines. Les discriminants majeurs différenciant ceux qui occupent les postes qualifiés des autres travailleurs sont plutôt à rechercher du côté du profil scolaire, mais l'ancienneté peut atténuer les disparités : les salariés abidjanais ivoiriens originaires des villages ont ainsi la plus faible proportion de scolarisés, mais ils comptent un pourcentage de manœuvres et d'OS moins élevé que les travailleurs nés en milieu urbain.

Il n'y a pas de corrélations simples conduisant à distinguer deux filières, l'une constituée de salariés d'origine rurale, moins scolarisés que les autres travailleurs et fournissant la masse des ouvriers non qualifiés, l'autre formée d'originaires des villes, plus scolarisés, occupant des postes de travail qualifiés. Un système où deux emplois sur trois ne sont pas qualifiés est en effet à la fois uniformisant et différenciateur. L'homogénéisation résulte de l'insertion dans l'ensemble des manœuvres et des OS des non scolarisés et des déscolarisés du primaire et du premier cycle du secondaire, quel que soit le lieu de naissance. La différenciation procède du tri effectué parmi les mieux scolarisés et les anciens salariés, et qui permet de constituer, avec ceux qui sortent de l'enseignement technique et professionnel, le noyau d'ouvriers qualifiés.

L'absence de corrélations simples entre lieu de naissance, niveau scolaire et qualification professionnelle ne doit cependant pas masquer l'évolution de l'offre d'emploi, sur la durée : depuis les années soixante, les politiques de recrutement ont progressivement conduit à une élévation du niveau scolaire exigé. En 1963, 43 % des salariés abidjanais n'avaient jamais été scolarisés et 19 % avaient un niveau supérieur au certificat d'études ; en 1982, moins du quart n'avaient pas "fait le banc" et plus de 40 % avaient dépassé le stade du certificat d'études. Au sein des trois unités textiles cotonnières inaugurées au cours des années soixante-dix dans les "villes du chemin de fer", 48 % à 60 % des salariés, selon les cas, sont issus de classes de collèges, et au Grand Ensemble Gonfreville (Bouaké), 2,7 % seulement des ouvriers n'ont pas dépassé le stade du CM1. Le temps n'est donc plus où les chefs d'entreprise faisaient appel, à leur guise, à des manœuvres et OS étrangers, venus de l'ancienne Haute-Volta, par l'intermédiaire desquels des filières de recrutement fondées sur des rapports de paternalisme avaient été mises en place

(A. Hauser, 1955). Le passage obligatoire par l'Office de la Main-d'Œuvre de Côte d'Ivoire (OMOCI) et la spectaculaire ascension de la "barre scolaire" exigible lors des tests d'embauche, désormais systématiques, a marginalisé les candidats étrangers et contribué puissamment à l'ivoirisation des effectifs : en ce sens, la segmentation du marché général du travail urbain a été considérablement accrue dans les années soixante-dix, les usines n'étant pour la plupart accessibles qu'aux déscolarisés ivoiriens ayant au moins atteint le CM2 et percevant le salariat comme l'un des recours face aux difficultés ou à l'échec scolaire (A. Hauser, C. Dessalien, 1975).

Tableau 1 : Modalités de recrutement des salariés de l'industrie

	Abidjan 1982	Dimbokro 1984	Agboville 1984
Recrutement par un intermédiaire dans l'usine	36,4 %	6,0 %	12,3 %
Recrutement "sur le tas"	35,6 %	44,7 %	61,5 %
Placement par l'OMOCI	26,0 %	42,6 %	21,2 %
Placement par l'école	1,2 %	6,7 %	5,0 %
Placement par l'ONFP*	0,8 %	-	-

* Office National de Formation Professionnel.

Source : A. Dubresson, 1989.

Tableau 2 : Lieux de naissance des salariés de l'industrie migrants (en pourcentage)

	Abidjan	Bouaké	GE*	Agboville	Dimbokro
Villes	27,7	10,1	19,1	15,5	10,4
CLC/CLS*	41,4	14,6	18,0	14,6	24,4
Villages	30,9	75,2	62,9	69,9	65,2

* anciens chefs lieux de cercle ou de subdivision

* GE = Grand-Ensemble

Source : A. Dubresson, 1989.

A l'exception de quelques cas très singuliers, tel celui du groupe Gonfreville dont la main-d'œuvre a longtemps été fournie par des villages baoulé proches de Bouaké (1), les modalités de recrutement ne renvoient pas à un simple mécanisme qu'on qualifiera, faute de mieux, d'ethnique. Il serait abusif en effet d'affirmer que tous les circuits ont été subvertis par des stratégies de groupe, l'emploi industriel étant alors contrôlé par des réseaux parentaux et/ou ethniques qui "tiendraient" en quelque sorte les clés de sa contribution. Certes, plus de 7 salariés abidjanais sur 10 ont obtenu leur emploi grâce à l'intervention d'un intermédiaire présent dans l'usine ou par contact direct et la plupart des ivoiriens, contrairement aux non nationaux, jouent surtout sur les réseaux de parenté.

Mais les réseaux, comme ceux qui sont à l'œuvre dans les "villes de l'intérieur" ont à la fois une vaste envergure spatiale et une marge de manœuvre réduite, qu'ils doivent l'une à l'ampleur des bassins migratoires, étendus à tout le pays ainsi qu'aux Etats frontaliers, l'autre à l'intense compétition déclenchée autour des emplois industriels. Or, l'issue de cette compétition dépend d'acteurs que les réseaux ne maîtrisent pas totalement, chefs du personnel et chefs d'antenne OMOCI en particulier. Ces derniers subissent en outre des contraintes venues du "haut"

(1) Sur l'histoire de l'usine et l'évolution de la politique de recrutement de la main-d'œuvre, A. Dubresson, 1989, pp. 368-374.

(ministères, mairies, parlementaires) comme de leurs propres réseaux, de sorte que les arbitrages ultimes au sein d'un système de pressions entrecroisées ne sont jamais aisés. Les solutions sont aussi diverses que les cas de figure étudiés : contrôle total de l'embauche sous forme d'une chefferie à base ethnique, refus systématique du recours ethnique, systèmes multiples d'échanges et d'entraide réciproque entre responsables du personnel souvent issus des mêmes formations universitaires ou techniques, sauvegardant ainsi la neutralité apparente de leur gestion.

De ces arbitrages dépendent en partie les configurations territoriales des bassins de main-d'œuvre et les cheminements migratoires vers l'emploi industriel. La force de travail manufacturière est surtout composée de jeunes adultes ivoiriens migrants, qui pour la plupart occupent leur premier emploi dans les villes où sont localisées les usines, mais qui ne proviennent pas majoritairement des campagnes, même quand ils y sont nés.

Leurs antécédents géographiques et professionnels soulignent le poids des itinéraires urbains liés à la scolarisation et/ou la quête d'emploi ainsi que des cheminements citadins antérieurs à une entrée en usine de plus en plus conditionnée par le niveau scolaire atteint. Ce constat de base doit être toutefois nuancé. Les travailleurs abidjanais ivoiriens ont des trajets post-scolaires plutôt directs (18 % seulement des migrants enquêtés en 1982 avaient fait halte dans une localité autre qu'Abidjan pour y chercher du travail, alors que les salariés non ivoiriens ont des cheminements plus complexes et que 7 migrants sur 10 ont toujours travaillé dans l'industrie (fig1). A partir des biographies peuvent être identifiés 8 types d'itinéraires professionnels et géographiques. Dans le groupe des trajets directs entre lieu de naissance ou lieu de scolarisation et métropole abidjanaise la simplicité des parcours professionnels est de règle : entre la sortie de l'école ou de l'activité agricole familiale et l'entrée à l'usine, peu de professions ont été exercées et elles l'ont toujours été dans les mêmes branches, sauf dans un type de parcours sur cinq. Les parcours professionnels ne sont pas plus étoffés parmi les salariés qui ont travaillé hors d'Abidjan avant d'accéder à l'emploi manufacturier (3 types de parcours) : près des 2/3 n'ont occupé qu'un seul emploi antérieur.

En revanche, les travailleurs des complexes cotonniers ont des itinéraires plus complexes. Certes pour la majorité d'entre eux, l'emploi industriel est le premier

emploi exercé dans la ville (52,3 % à Agboville, 57,1 % à Dimbokro, 56 % à Bouaké) mais comme les naissances sont surtout villageoises et les provenances essentiellement urbaines, les mobilités observées sont relativement plus variées, d'autant que la différence est grande entre Bouaké d'une part, Agboville et Dimbokro d'autre part ; le poids des anciens cultivateurs est important dans la première ville et restreint dans les deux autres, surtout à Agboville.

Trois catégories d'antécédents professionnels entrent dans la composition des trajets migratoires directs : anciens cultivateurs-plantateurs, non scolarisés ou ayant échoué dans le système scolaire, mais dont certains résidaient en ville et non dans des villages avant l'accès à l'usine ; déscolarisés inactifs en quête d'emploi ; élèves provenant de centres techniques ou sortant de l'école sans s'être mis en quête d'un emploi urbain autre que celui occupé dans les établissements textiles. Les parcours complexes sont marqués par des antécédents salariaux, caractérisant plus du quart ou du tiers des migrants, qui sont à la recherche d'emplois considérés, à tort ou à raison, comme plus sûrs, mieux rémunérés ou ouvrant de meilleures perspectives professionnelles ou qui saisissent une opportunité pour se rapprocher de leurs lieux de naissance, voire regagner leur ville d'origine, comportement observé également au travers des récits de vie d'anciens artisans effectuant de la sorte une migration de retour.

Tableau 3 : Dernière activité et types de parcours des travailleurs migrants dans les complexes textiles (%)

	COTIVO		UTEXI		ERG	
	Par-cours directs	Par-cours complexes	Par-cours directs	Par-cours complexes	Par-cours directs	Par-cours complexes
Elèves sortant de l'école et déscolarisés inactifs en quête d'emploi	47,6	3,1	30,3	14,7	29,7	
Salariés		35,8		36,0		27,1
Travailleurs de l'artisanat urbain		10,5		4,7		18,9
Cultivateurs et planteurs	3,0		16,3		24,3	
TOTAL	100		100		100	

L'aire d'attraction des usines n'est donc pas sous la dépendance exclusive de leur localisation : les modes de sélection à l'embauche, les itinéraires scolaires souvent complexes et les stratégies déployées par les individus pour tenter de s'insérer dans un marché du travail urbain dont l'accès est de plus en plus difficile comptent plus que la seule localisation des usines pour rendre intelligible l'étendue des bassins de main-d'œuvre, les itinéraires géographiques et les parcours professionnels. De surcroît, il n'y a aucun automatisme quant aux relations entre localisations industrielles et provenances des salariés. De tous les effets sur les mouvements de population déclenchés par la création d'emplois industriels, ce sont ceux tournés vers Agboville qui ont été le moins enracinés dans les campagnes environnantes et la différence entre la main-d'œuvre de la COTIVO (Agboville) et celle d'UTEXI (Dimbokro) montre à quel point les perceptions de l'offre d'emploi, les filtres culturels autochtones et les pratiques locales sont indispensables à la compréhension des mobilités géographiques. Le saisissant contraste entre l'inertie

apparente des villageois Abé et la mobilisation générale des ressortissants baoulé est suffisamment éloquent pour que soit posée la question de l'utilisation de l'emploi industriel par les migrants.

Même s'ils ne proviennent pas de villages, ceux qui y sont nés n'ont pas rompu avec les localités d'origines et il faut relativiser le caractère urbain des autres origines par le nécessaire rappel des dépendances réciproques entre villes et campagnes ivoiriennes. A l'interface du rural et de l'urbain, les petites villes d'où proviennent nombre de salariés ivoiriens constituent pour eux une double référence, la scolarité plus ou moins prolongée orientant les représentations et guidant les itinéraires vers le système urbain en gestation, l'ancrage familial et la prégnance du groupe parental renvoyant à l'héritage du rural, de sorte que la proximité temporelle des racines rurales pèse lourdement sur les pratiques citadines tout en pouvant constituer, à contrario, un relatif avantage en situation de crise. Il reste que, quelle que soit la stratégie initiale des migrants, la stabilité dans l'emploi est remarquable et elle l'est d'autant plus que dans la crise actuelle, "durer" dans l'usine est impératif même si les indicateurs de stratégies d'utilisation de l'emploi industriel à des fins d'épargne, d'accumulation primitive ne concernent au mieux que le cinquième des migrants. Engagés ou non dans un processus d'accumulation monétaire, les salariés de l'industrie qui nourrissent peut-être l'ambition d'ajouter une composante urbaine à leur espace de vie et de reproduction sociale, sont durablement citadinisés pour peu qu'ils puissent se maintenir dans les usines et les comportements des plus favorisés témoignent d'un ancrage urbain non réductible à l'incapacité financière de s'en dégager. Ceux qui épargnent depuis longtemps ne délaissent pas pour autant la condition citadine et n'envisagent nullement le retour au village, voire à la cité d'origine, sauf si dans cette dernière surgit une opportunité d'emploi ou de création d'une activité pourvoyeuse de revenus et d'un statut au moins comparables à ceux résultant de l'emploi industriel occupé. Mais encore faut-il être en mesure de préserver l'emploi, ce qui devient singulièrement difficile.

II - L'ACCES A L'ARTISANAT ET AU PETIT COMMERCE URBAINS ARTICULATION ?

Pour spectaculaire qu'elle ait été durant trente années, la croissance industrielle n'a jamais permis la création d'un nombre d'emplois considérable : à la

veille de la décennie quatre vingt, l'industrie manufacturière fournissait environ 70000 emplois dans tout le pays, regroupait moins de 15 % des actifs urbains salariés abidjanais et 7 à 8 % de la totalité des emplois occupés par la population africaine habitant la métropole économique. Pour la plupart, les citoyens ne tirent pas directement leurs ressources du salariat industriel mais de l'artisanat et du petit commerce. Faute d'études globales à l'échelle du pays sur les itinéraires et l'"entrée" en activité des petits patrons de l'artisanat et du commerce, nous utiliserons quelques exemples factuels pour discuter la question de l'articulation avec la sphère dite "moderne", dichotomie par ailleurs impropre à notre sens, étant entendu que nous excluons du champ d'observation les formes de pluriactivité exercées par les salariés de l'industrie, peu nombreuses à Abidjan mais plus conséquentes dans les autres villes, en particulier dans le domaine de la production vivrière autoconsommée.

Quatre traits communs caractérisent les artisans abidjanais : leur jeunesse, leur provenance extérieure à la ville, le poids des étrangers et les niveaux scolaires peu élevés, 6 patrons sur 10, en moyenne sont des adultes jeunes : 57,9 % des tailleurs, menuisiers, garagistes et ferronniers de Koumassi étudiés par M. Sauvageot en 1979 avaient moins de 30 ans, comme 60 % des tailleurs de la ville enquêtés la même année par G. Røederer. La quasi-totalité d'entre eux sont des migrants. Sauf exception, mécaniciens ou tenanciers de maquis, les patrons sont majoritairement étrangers mais l'artisanat et le petit commerce abidjanais ne sont pas pour autant monopolisés par les non nationaux : en 1982, plus du tiers des tailleurs et des menuisiers ébénistes étaient ivoiriens. En ce domaine, les évolutions peuvent être rapides et, en soulignant que plus de la moitié des ateliers de menuiserie identifiés en 1980 n'existaient pas en 1977, C. Duhaut a montré à quel point toute analyse de croisement profession-nationalité devait être conduite avec prudence. Ni dans la confection ni dans la menuiserie n'apparaissent de relations strictes entre nationalité, ethnie et activité alors que des corrélations parfois nettes caractérisent au contraire les activités de distribution alimentaire dans les zones industrielles (A. Dubresson, 1989).

Enfin, le niveau d'instruction demeure bas : près de 42 % des tailleurs n'ont jamais "fait les bancs" et 40 % ont été scolarisés dans le primaire ; 41 % des artisans de Koumassi n'ont pas fréquenté les établissements scolaires, 13 %

seulement ont été collégiens ou lycéens. Ces résultats ponctuels sont amplement confirmés par l'analyse factorielle des correspondances contenue dans l'EPR 1978-1979 (Ph. Antoine et al. 1987).

A ces caractéristiques communes s'ajoutent des itinéraires professionnels et une formation au métier exercé souvent comparables, avec toutefois quelques disparités qui, sans compliquer des situations à l'extrême, montrent que les relations entre le salariat industriel et l'artisanat ne sont jamais simples. Sur 110 patrons de Koumassi, 38 ont exercé une ou plusieurs professions antérieures, 30 étant passés par l'industrie selon des durées variables, en moyenne 7 ans : 7 tailleurs sur 67, 11 menuisiers sur 22, 8 garagistes sur 13 et 4 ferronniers sur 8, au total 27,3 % des artisans enquêtés. 31% des tailleurs étudiés par G. Røederer ont été salariés pour une durée moyenne assez brève, environ 2 ans entre la fin de leur apprentissage et la création de leur propre atelier ; 46 % des patrons ébénistes ont été salariés dans la branche menuiserie-travail du bois antérieurement à leur installation. Sans être dominant, le passage par le salariat auquel contribue l'armature industrielle, n'est pas négligeable et il y a bien la trace de stratégies d'épargne visant à utiliser les revenus distribués par les entreprises à des fins d'accumulation permettant de créer des établissements artisanaux. Il reste que la formation professionnelle demeure le plus souvent ancrée dans l'artisanat. L'acquisition du savoir-faire procède de l'apprentissage pour 8 patrons sur 10. Commencé entre 16 et 18 ans, cet apprentissage dure en moyenne 4 à 6 ans, entre 5 et 6 ans pour les menuisiers ébénistes, 3 ans en moyenne pour les tailleurs mais l'élasticité peut être grande en fonction des rapports d'autorité établis et des périodes de formation de 9 ans, voire 12 à 14 ans, sont signalées par différents auteurs. La durée séparant l'achèvement de l'apprentissage du lancement de l'activité dépend de la capacité à mobiliser rapidement les ressources suffisantes. A Koumassi, le nombre de ceux qui ont pu directement accéder au statut de patron à l'issue de leur formation est à peu près égal à celui des apprentis qui ont dû vendre leur force de travail avant de créer leur atelier. S'il y a bien un glissement des apprentis vers leur propre installation sans toutefois une linéarité parfaite entre apprentissage et activité indépendante il est clair que le développement de cette dernière est pour certains tributaire d'un passage préalable par une source de revenus qui peut être recherchée dans un statut salarial considéré comme temporaire. Pour ceux-là, tout le problème consiste alors à dégager de l'épargne, ce qui ne nous paraît possible que pour des jeunes célibataires supportant un coût de reproduction domestique peu élevé et pouvant compter sur leurs réseaux de sociabilité pour l'amoinrir.

Des travaux réalisés dans les villes du chemin de fer (A. Dubresson, B. Lootvoet, 1985), il ressort que les profils démographiques et scolaires sont tout à fait comparables et que peu d'artisans et de commerçants, 3 sur 10, ordre de grandeur proche de celui observé à Abidjan, proviennent de grandes entreprises dans lesquelles ils avaient un statut salarial, 14% seulement ayant transité par le secteur secondaire. Certes, le dernier emploi occupé n'est qu'un indicateur partiel puisque près de la moitié des anciens salariés l'ont été plusieurs fois, dans plusieurs établissements et en plusieurs lieux mais tous les récapitulatifs de parcours montrent que les établissements industriels sont peu souvent cités et quelques travaux en cours devraient confirmer la faible ampleur des transferts professionnels entre l'industrie et l'artisanat. Une observation est en tout cas probante : très peu nombreux sont les artisans qui ont acquis leur savoir-faire au sein des grandes entreprises et rares sont les biographies qui révèlent des stratégies claires de progression programmée vers l'artisanat.

Il est toutefois un domaine d'activité particulier, lié à la production de l'espace urbain en tant que construction physique, au sein duquel mobilités et osmose sont fortes : le bâtiment et les travaux publics. Une hypothèse forte est celle du repli de salariés après la fermeture de chantiers, par nature éphémères, sur l'artisanat, repli accentué par la crise du BTP exacerbant le processus de génération des petits métiers du bâtiment, déjà favorisés par le recours systématique à la sous-traitance avant la "conjoncture". Les tâcherons abidjanais ont un rapport aux grandes entreprises du BTP qui les spécifient, semble-t-il, en regard de ce qui est su d'autres activités artisanales urbaines. Près de la moitié de ces artisans ont acquis leur savoir-faire "sur le tas", dans une entreprise du BTP, environ 8 sur 10 ont travaillé au moins une fois comme salariés du BTP, et d'après les biographies recueillies par A. Jouhanneau, ce passage au salariat "représente globalement 58 % de la durée totale de leur vie active" (A. Jouhanneau, 1984, p. 46) ; 3 sur 10 entretiennent des rapports suivis de sous-traitance ; tous utilisent des matériaux issus de la production manufacturière, sauf en ce qui concerne les parpaings de ciment achetés aux "tapeurs" disséminés dans les interstices de l'espace urbain ou à sa périphérie. Il y a donc une très forte articulation avec les grandes entreprises et seul l'examen des liens permet d'appréhender le fonctionnement du tâcheronnat.

Tableau 4 : Les quatre groupes de tâcherons abidjanais
selon A. Jouhanneau

Tâcherons n'ayant jamais exercé une activité salariale antérieure	21 %	Groupe 1
	21 %	Aucun rapport de sous-traitance avec les unités industrielles
Tâcherons ayant exercé au moins une activité antérieure dans le BTP	49 %	Groupe 2
	79 %	Travaillant essentiellement à façon pour les particuliers
	17 %	Groupe 3
		Travaillant à la fois pour des particuliers et comme sous-traitants du BTP
	13 %	Groupe 4
		Travaillant uniquement comme sous-traitants

Source : A. Jouhanneau, 1984, p. 48.

La formation initiale des artisans est en partie calquée sur l'ordre des groupes selon les degrés d'intégration aux grandes entreprises : en quasi-totalité, les tâcherons du groupe 1 ont été formés en apprentissage auprès d'autres tâcherons et le poids de la formation en entreprise augmente lorsqu'on progresse vers le groupe 4. Mais rien n'est pourtant simple : plus de la moitié de ceux qui travaillent à façon, pour des particuliers, mais qui étaient antérieurement salariés, n'ont pas appris leur métier lors de ce passage salarial ; parmi les sous-traitants du groupe 4, certains n'ont pas non plus acquis leur savoir-faire dans une grande entreprise. L'apprentissage auprès d'un artisan ne peut donc être présenté comme un tremplin d'accès au seul artisanat : il peut être également considéré, dans le cas des métiers du bâtiment, comme un moyen d'insertion ultérieure au sein d'une grande entreprise contrairement aux entrées dans l'industrie manufacturière où bien souvent les tâches à effectuer n'ont que peu de rapports avec les techniques transmises aux apprentis par les artisans urbains. Ce continuum favorise la mobilité dans un sens comme dans l'autre, ce que ne permet pas l'organisation du travail manufacturier

dominé par la parcellisation des tâches, laquelle, à la longue, entrave la circulation des salariés vers l'artisanat à branche identique ou comparable sauf en cas d'absolue nécessité de survie (F. Dureau, 1987).

L'insertion par accès au statut de petit patron via l'apprentissage, dépend des conditions du financement de l'activité. Tous les travaux disponibles montrent la part dérisoire des crédits bancaires, ce qui ne surprend guère compte tenu des conditions imposées par les banquiers qui exigent, outre des garanties que peu d'artisans peuvent offrir personnellement, des remboursements à court terme tout en proposant des taux d'intérêt élevés. C'est donc de l'épargne individuelle, des dons, des prêts familiaux ou non, que procède la mobilisation des ressources initiales. Les diverses études conduites à Abidjan mettent l'accent sur le rôle de l'épargne initiale réalisée pour certains par un cumul d'activités artisanales et salariales (C. Duhaut, 1981) ainsi que sur l'étalement du cumul dans le temps. Mais c'est l'analyse du financement des investissements initiaux réalisés par les artisans et commerçants des "villes du chemin de fer" à laquelle s'est attelé B. Lootvoet qui est la plus significative.

Tableau 5 : Combinaisons des financements initiaux des artisans et commerçants enquêtés dans les villes du chemin de fer

Don	28,57 %	Don + épargne	11,55 %
Prêt	7,78 %	Prêt + épargne	9,24 %
Epargne	35,92 %	Don + prêt + épargne	1,05 %
Don + prêt	4,62 %	Indéterminé	1,26 %

Source : B. Lootvoet, 1986. On trouvera les tableaux détaillés de l'origine des financements dans le même ouvrage.

En considérant d'abord dons et prêts, il apparaît qu'en majorité prêteurs et donateurs ne sont pas des salariés et que le poids relatif des artisans, commerçants et agriculteurs est considérable (2/3 à 90 % selon les cas de figure). L'autonomie de financement par rapport aux revenus salariaux est confirmée à l'examen des sources d'épargne personnelle : les créations de points d'activité ont été, pour la plupart, financées à partir de ressources provenant de l'artisanat et du petit commerce eux-

mêmes ou de l'agriculture villageoise. Contrairement aux attendus d'une hypothèse forte, les salariés, toutes branches confondues n'ont contribué aux dons et aux prêts que dans 15% des cas ; quant aux artisans et commerçants qui ont épargné à partir de revenus salariaux (moins de 10 %), ils sont surtout passés par de grands établissements commerciaux, très peu par l'administration, encore moins par l'industrie.

Les conditions de l'insertion urbaine des migrants (apprentissage, mobilisation des ressources, lancement de l'activité) dépendent ainsi, en partie, des rapports d'association ou de dissociation entre les grandes entreprises inventoriées et les petites activités marchandes. Souligner que ces dernières sont induites dans la mesure où la création d'emplois officiels a toujours été insuffisante est une évidence : plus spécifique, en revanche, est peut-être l'induction par expulsion-récupération dont témoignent les phénomènes de sous-traitance dans le BTP. L'induction par sous-paiement du salariat "moderne" est beaucoup moins évidente : peu d'ouvriers et d'employés d'industrie exerçaient, jusqu'en 1980, une activité artisanale complémentaire ; par contre, nombre de leurs épouses travaillent et c'est bien à l'échelle des unités de résidence qu'il faut envisager la nécessaire adjonction des revenus pour assurer la reproduction des groupes domestiques. C'est le troisième principe énoncé par C. de Miras, celui de l'induction par la demande qui nous paraît être le plus convainquant : la faible rémunération de la force de travail plus particulièrement des apprentis, permet aux patrons artisans d'offrir des produits à des conditions telles que les consommateurs, salariés ou non, augmentent leur pouvoir d'achat en se procurant des biens issus de la production artisanale. De surcroît, l'éviction de l'artisanat de production par la grande entreprise n'est pas toujours de règle, et la concurrence ne joue pas toujours en faveur de cette dernière. Aucune usine de confection industrielle n'a réussi à s'imposer dans le domaine de l'habillement, les forgerons abidjanais ont accaparé le marché des presses à manioc, les ferblantiers maîtrisent celui de l'arrosoir, les vanniers contrôlent la fabrication des meubles en rotin et la concurrence est sévère entre artisans-ébénistes et menuiseries industrielles par exemple. Artisanat et petit commerce ne sont nullement des reliques condamnées à la disparition. Au contraire, leur extension est en partie chevillée à celle de la grande entreprise ; mieux, elle apparaît comme une condition nécessaire à la reproduction de la force de travail au moindre coût, sans pour autant que l'origine comme le financement des activités soient liés à des parcours professionnels balisés par la grande entreprise et à une redistribution de ressources salariales.

Articulé ou non, le processus qui avait contribué à fournir des emplois en grand nombre dans les villes ivoiriennes où les taux d'occupation mesurés jusqu'en 1980 étaient élevés, plus de 60 % en moyenne, paraît enrayé. Le chômage officiel toucherait d'après la Direction de l'Emploi, 19 % des actifs masculins et 12 % des actifs féminins en 1990, contre respectivement 3 % et 1 % en 1975 et même si les modes de calculs sont discutables, les opportunités offertes aux migrants dans une Côte d'Ivoire sous ajustement structurel n'ont plus rien de commun avec celles qui prévalaient lors des décennies de croissance généralisée.

III - DE LA CRISE ET DE L'"INSERTION URBAINE"

Tous les indicateurs économiques et financiers montrent que les trois plans successifs d'ajustement structurel n'ont nullement abouti à éliminer les déficits majeurs. Ces derniers ont été considérablement aggravés depuis 1985 malgré une première phase d'ajustement (1981-1984) apparemment satisfaisante. Le déficit budgétaire a atteint 200 milliards de F CFA en 1987 et 477 milliards de F CFA en 1989 (16 % du PIB), la balance des paiements courant, excédentaire de 31 milliards de F CFA en 1985 est un stade de déficit record en 1989 (700 milliards de F CFA) et la dette extérieure, qui finance un budget spécial d'investissement et d'équipement (BSIE) en pleine régression (moins 70 % de 1981 à 1985), dépasserait, selon la Banque Mondiale, 11,7 milliards de \$ du PNB), le ratio officiel du service de la dette étant passé de 7,5 % à 31,9 % des exportations de biens et de services entre 1970 et 1988.

Les mesures drastiques qui ont été adoptées depuis 1981 (réduction des investissements publics, limitation des salaires, suppression de subvention et augmentation des tarifs de l'eau, du gaz, de l'électricité, des transports) ont durement touché les consommateurs de sorte que la demande intérieure mesurée aurait diminué de 19 % entre 1981 et 1988 (M.F. Jarret, F.R. Mahieu, 1991). En outre, la réforme laborieuse du secteur public, le démantèlement de la plupart des sociétés d'Etat (SODE) et la privatisation d'entreprises publiques et para-publiques qui constituaient "le terrain naturel d'intégration de nombreux cadres diplômés produits par le système scolaire et universitaire" (B. Contamin, Y.A. Fauré, 1990, p. 80) ont contribué à aggraver les effets sur l'emploi des plans d'ajustement structurel : 10 000 licenciements auraient accompagné cette réforme et au total, avec les

conséquences de la récession, le chômage officiel aurait atteint 16 % de la population active en 1986, près de 20 % en 1990. L'industrie manufacturière dont les 3/4 des ventes sont destinés à la consommation intérieure est touchée de plein fouet en un moment où précisément la dynamique historique de constitution de l'appareil productif était en question. Ni le nouveau schéma directeur de développement industriel adopté en mai 1988 à la suite des réformes du Code des investissements et des Douanes (1985), ni les résultats positifs des branches agro-industrielles portées jusqu'en 1988 par la croissance des productions agricoles n'ont compensé les réductions d'effectifs. C'est donc bien à une fermeture du marché de l'emploi manufacturier urbain que les salariés et ceux qui sont en quête d'un statut salarial doivent faire face et les licenciés comme les demandeurs ne peuvent plus compter sur un éventuel accès à l'administration et au secteur public. Dans ces conditions, qu'en est-il d'une "insertion" jusqu'alors considérée par les salariés, leurs familles et leurs réseaux de sociabilité balisant les flux de retour monétaires à destination des localités d'origine comme un ancrage durable en ville ?

Il n'est guère aisé de répondre à cette interrogation compte tenu de l'insuffisance des sources disponibles dont le contenu est par ailleurs souvent discutabile. Les résultats des grandes enquêtes menées à l'échelle nationale, enquête budget-consommation (EBC), enquête permanente auprès des ménages (EPAM) sont tardifs et rares sont les possibilités d'en inférer des conclusions sur les mobilités sociales et spatiales dans la crise. Les travaux réalisés par la Banque Mondiale sur les "ménages" ne sont pas plus significatifs et leur méthodologie est controversée. Il faudra attendre la publication des résultats définitifs du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 1988) pour être en possession d'indicateurs généraux. Toutefois une analyse des résultats provisoires (J.L. Chaléard, O. Dembélé, A. Dubresson, 1990) montre un net infléchissement du rythme démographique de croissance urbaine en particulier pour la métropole abidjanaise et il est probable que les modalités de peuplement des villes ont évolué, l'apport migratoire étant moindre qu'auparavant dans les cités les plus importantes sauf peut-être à Yamoussoukro. Ne disposant d'aucune autre référence comparable à l'étude des stratégies de survie au Ghana (W.A. Okyère, 1991) que le suivi minutieux d'actifs abidjanais effectué, entre 1979 et 1985 par M. Le Pape et C. Vidal (1986), nous nous appuyons sur leurs observations en soulignant le caractère prémonitoire d'une conclusion relative à l'exclusion ("Pour l'instant encore la classe d'âge éliminée (une "génération perdue") s'en prend aux "vieux". Que se passera

t-il lorsque certains de ses membres puis le plus grand nombre prendront conscience que critiquer leurs parents n'améliorera pas leur situation ?"). La fermeture du marché du travail salarié a exacerbé la segmentation, accru la compétition autour des emplois préservés, engendré un mouvement de descente générale, déformant la pyramide sociale par translation vers le bas. Dans cette spirale régressive, comment peut-on demeurer citadin ?

Il faut d'abord montrer sa capacité à "durer" dans l'emploi, ce qui passe, pour les "alignés", ceux qui ont pu conserver leur emploi mais subissent une perte de pouvoir d'achat, par l'adoption de pratiques de crise dont certaines ont une incidence non négligeable sur les mobilités spatiales. La recherche de l'accroissement des ressources monétaires et celle de l'allègement des charges pesant sur la reproduction domestique vont souvent de pair. A la première appartiennent la sous location d'une fraction de l'espace habité ; la recherche systématique de revenus complémentaires dans l'artisanat et le petit commerce, la renégociation des "contrats matrimoniaux" par modification de l'allocation des ressources provenant du travail des maris et des épouses pour parer au déclassement de l'unité de résidence particulièrement dans le domaine de la scolarisation des descendants. Renvoient à l'allègement le changement de résidence et quelquefois de type de bâti avec des mouvements accentués d'ivoiriens vers les quartiers d'habitat précaire (cours en bois, en "coupé-cloué") aux loyers moins onéreux à surface égale ainsi que les divers délestages démographiques, inégaux selon les cas mais apparemment généralisés : inversion du sens de circulation des enfants confiés, poursuite de la scolarisation primaire dans les villages voire des études secondaires dans d'autres cités où l'accès à la ressource scolaire coûte moins cher, restrictions sur l'hébergement des apparentés, priés de se mettre au travail ou de chercher refuge ailleurs, délocalisation de résidence pour les épouses, les enfants en bas âge et les déscolarisés inactifs qui sont envoyés vers les localités d'origine. Nombreux sont les chercheurs qui constatent, dans leur monographie l'existence de ce type de transferts démographiques (par exemple C. Faussey-Domalain, P. Vimard, 1991), mais nous n'en connaissons ni l'ampleur ni les incidences quant aux mobilités entre villes et campagnes à l'échelle nationale. De surcroît, ces mobilités sont discriminées par quelques facteurs essentiels. C. Vidal et M. Le Pape soulignent ainsi que l'âge du salarié, son revenu mais aussi son statut au sein de son propre groupe de parenté influent sur sa capacité à alléger ou non le groupe domestique abidjanais or, aucune étude d'ensemble ne nous permet d'affiner les remarques précédentes.

Ceux qui, "compressés" ne peuvent se maintenir dans le marché du travail salarié, n'ont d'autres solutions que de se reconverter en partie grâce aux indemnités de licenciement dans les petites activités marchandes ou après avoir attendu une opportunité, de quitter la métropole économique. Rien n'assure toutefois que les ivoiriens "compressés" et les demandeurs d'emplois retournent dans les villages : les enjeux fonciers y sont de plus en plus prégnants, "s'asseoir au village" en signifiant son échec est difficile à envisager et tous savent que les programmes publics d'encadrement des retours à la terre pour les déscolarisés n'ont abouti qu'à de piètres résultats (S. Affou Yapi, 1987). Rien n'assure non plus que les migrants burkinabè aient fait route, en majorité vers leur pays d'origine.

Dans la crise une certitude demeure : le rythme de croissance du nombre d'établissements dits "informels" est élevé, ce que X. Oudin (1985) avait déjà souligné alors les emplois procurés par les petites activités marchandes se seraient accrus de 10 % l'an depuis 1981 (M.F. Jarret, F.R. Mahieu). L'une des questions majeures posées par l'artisanat et le petit commerce est celle de leur capacité à fournir des emplois selon leurs résultats économiques. Cette question en engendre une autre : quelle est la flexibilité de l'emploi ou en exprimant l'interrogation avec un vocable moins technocratique, en quoi les petites activités marchandes sont-elles capables d'absorber la main-d'œuvre ne trouvant pas à s'employer dans les grandes entreprises ? Redoutable problème puisque des réponses apportées dépend la compréhension des mécanismes pourvoyeurs d'emplois, lesquels sont à peu près totalement ignorés et que l'observation des faits est plus que délicate. Constaté en effet que le nombre d'établissements augmente rapidement ne préjuge en rien de leur prospérité économique comme de leur capacité à fournir des emplois. Outre que les inventaires sont rarement comparables les uns aux autres (voir en particulier B. Lootvœt, 1988), le critère du nombre de points d'activité n'a de sens que s'ils ont également pris en compte leur capacité de production et l'état de la demande. Dans un marché caractérisé par l'effondrement du pouvoir d'achat que peut signifier la multiplication des établissements sinon leur paupérisation généralisée ou l'accentuation des concurrences au bénéfice d'une minorité d'entre eux ?

De même et contrairement aux idées reçues, les effectifs d'aides familiaux, apprentis et ouvriers ne sont jamais très élevés. A Abidjan, le ratio emplois/points d'activité ne dépasse pas 2,40 pour les établissements installés aux abords des usines et seuls les garagistes emploient des effectifs relativement importants, 6,2 en

moyenne. Dans les "villes du chemin de fer", on comptait en 1984 1,42 employés par établissement dont 0,85 apprenti, 0,34 aide-familial, 0,21 ouvriers. Les effectifs sont donc loin d'être pléthoriques et autre idée reçue, ils ne sont pas non plus "élastiques" selon les "principes de la société traditionnelle" ainsi que le soutiennent certains chercheurs. La logique de l'emploi pour tous n'est à notre sens, qu'un présupposé sans fondement et tout incite à penser au contraire qu'il y a rarement extension continue sous la pression des collectifs familiaux, mais ajustement permanent des effectifs en fonction des résultats. B. Lootvoet a ainsi clairement démontré l'existence de tels ajustements, qu'illustrent des phénomènes de diminution d'emploi en raison de la récession. Non seulement le nombre d'emplois par établissement n'est pas démesuré, mais les petits patrons n'embauchent pas dans n'importe quelle condition et l'on ne saurait réduire leurs établissements à des éponges absorbant indéfiniment les demandeurs d'emploi. Par ailleurs, toutes les représentations "d'optimum" d'effectifs font entrer en jeu des calculs particuliers (argent reçu pour former des apprentis) dont les rapports avec la solidarité familiale sont pour le moins lointains. Enfin, il n'est pas possible d'affirmer que les petits patrons capitalisent les hommes à tout prix sous prétexte de construire une image concourant à la distinction, cela n'excluant nullement quelques comportements de ce type. Au total, les contraintes objectives de l'environnement économique sont non seulement parfaitement perçues mais elles pèsent sur les arbitrages effectués.

Dans ces conditions, tout accroissement rapide des petites activités marchandes dans la crise, par repli de travailleurs "compressés" ou créations consécutives à l'arrivée de migrants, ne peut qu'être liée à un processus involutif fragilisant les résultats de la plupart des établissements. Tous les citoyens ont conscience de l'ampleur et de la gravité de la crise. Peut-être faut-il corréliser les pratiques de crise à l'apparition de nouvelles mobilités spatiales au sein de l'armature urbaine? De l'analyse des résultats du RGPH 1988, il ressort en effet une nette tendance au renforcement du nombre et du poids relatif des villes de 20 000 à 40 000 habitants, alors que la diffusion des petites localités urbaines perdure dans la décennie quatre vingt. Il n'est pas exclu que ces catégories de cités accueillent des "originaires" de retour et des migrants exclus du marché du travail des villes principales, ce que suggèrent quelques monographies récentes (B. Gauffryau, 1990).

Si tel est le cas, l'"insertion" ne saurait être intelligible que par la prise en compte de l'espace multipolaire qu'est l'armature urbaine, de sorte qu'il faut cesser de penser le processus en terme de linéarité conduisant inéluctablement vers la métropole abidjanaise et s'interroger plutôt sur les mobilités spatiales en tant qu'outils des pratiques de crise. Notre hypothèse est, qu'en définitive, ces pratiques, individuelles ou de réseaux, englobent toutes les échelles du dispositif urbain, lequel apparait, à tort ou à raison, dans les représentations de l'espace comme l'ensemble des lieux de tous les possibles, ce que les campagnes ne peuvent être. En ce sens, l'insertion "urbaine" est sans doute difficilement réversible, mais son champ englobe toutes les cités entre lesquelles, et vers lesquelles peut-être, les mobilités ont été profondément modifiées dans la crise, ce que seule une enquête migrations pourrait démontrer.

Sous la direction de
Philippe ANTOINE et Abdoulaye Bara DIOP

La Ville à guichets fermés ?

Itinéraires, réseaux
et insertion
urbaine



ORSTOM Documentation



010004562

IFAN / ORSTOM 1995